



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°69-2023-157

PUBLIÉ LE 21 JUILLET 2023

Sommaire

69_Préf_Präfecture du Rhône / Sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône

69-2023-07-19-00007 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales dans la commune de Thizy les Bourgs (4 pages)

Page 3

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2023-07-19-00007

Arrêté portant nomination des membres de la
commission de contrôle des listes électorales
dans la commune de Thizy les Bourgs



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture
de Villefranche-sur-Saône**

**Bureau des collectivités locales et
du développement et des territoires**

ARRÊTE n° SPV-BCLDT-69-2023-07-19-000

**portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales
dans la commune de Thizy-les-Bourgs**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2023-06-30-00011 du 30 juin 2023 portant délégation de signature à M. Jean-Jacques BOYER, sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPV-BCLDT-69-2022-05-17-0001 du 17 mai 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables conformément aux dispositions de l'article L.18.III et L.19 du Code électoral pour les communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône ;

Vu les propositions du maire de la commune de Thizy-les-Bourgs ;

Vu les désignations des représentants par le Tribunal Judiciaire de Villefranche-sur-Saône;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables conformément aux dispositions de l'article L.18.III et L.19 du Code électoral ;

Considérant l'application de la procédure dite dérogatoire de composition de la commission de contrôle des listes électorales réservée aux communes de moins de 1000 habitants, en raison de l'impossibilité d'appliquer la règle de composition réservée aux communes de plus de 1000 habitants ;

Sur proposition du Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône ;

ARRÊTE :

Article 1 : Cet arrêté abroge les nominations faites pour la commune de Thizy-les-Bourgs dans l'arrêté préfectoral n° SPV-BCLDT-69-2022-05-17-0001 du 17 mai 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle des communes de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône.

Article 2 : Les membres de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Thizy-les-Bourgs sont nommés, pour 3 ans, ainsi qu'il figure dans le tableau annexé ci-après.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Article 4 : Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône et Monsieur le Maire de Thizy-les-Bourgs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Villefranche-sur-Saône, le 19 juillet 2023

Le Sous-préfet

Signé :

Jean-Jacques BOYER

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales
de la commune de THIZY-LES-LES BOURGS**

Commune	Conseiller municipal		Délégué de l'administration		Délégué du Tribunal Judiciaire	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
THIZY-LES-BOURGS	CATTO Matthis	BOST Edouard	DEZAYE Gabriel	DHAENENS Jacqueline	DEBISE Jean-Pierre	POIZAT Alain

